Version femina
Pays : France
Périodicité : Hebdomadaire
OJD : 2798292

Date : Du 04 au 10 mars 2019
Page de l'article : p.53
Journaliste : Laurence Ollivier

Argent

8 ASTUCES

pour doper sa retraite

Le secret pour percevoir une « bonne » pension ? Cotiser le plus possible durant votre vie active. Nos conseils avec Valérie Batigne, présidente de Sapiendo Retraite[1].

PAR LAURENCE OLLIVIER

1 Fuyez les jobs non déclarés

Les petits boulots d'étudiant et les activités d'appoint ont tendance à être payés de la main à la main. Grave erreur ! Avec le travail au noir, pas de cotisation retraite. Insistez donc pour être déclaré. L'avantage : en 2018, il suffit de percevoir 1 482 € sur l'année pour valider un trimestre de retraite. Ce que permet un job d'été en général. Ne passez pas à côté !

2 Cotisez plein pot, même à mi-temps

Dans le régime général des salariés, votre retraite de base étant calculée sur la moyenne de vos 25 meilleures années de salaire, si vous réduisez votre temps de travail et votre rémunération de 20 %, cela se répercutera sur votre future pension. Idem pour les régimes complémentaires qui transforment vos cotisations en points. La solution ? Continuer à cotiser pour un équivalent temps plein. Mais l'employeur reste libre de refuser.

3 Engrangez quatre trimestres par an

Même si vous levez le pied, essayez au minimum de valider vos quatre trimestres par an, ce qui correspond en 2018 à des revenus de l'ordre de 6 000 € brut. Autre piste à explorer en cas d'interruption ou de réduction d'activité : vérifiez auprès de votre caisse d'allocations familiales si vous relevez de l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF).

4 Adhérez à la Caisse des Français à l'étranger (CFE)

Si vous devez quitter votre emploi pour suivre votre conjoint à l'étranger, afin de préserver vos droits à la retraite en France, inscrivez-vous à titre volontaire à la CFE. Infos sur cfe.fr.

5 Exigez le statut de conjoint collaborateur

Si vous vivez avec un indépendant et que vous travaillez en couple sans être déclaré, optez au minimum pour le statut de conjoint collaborateur (rens. sur le site secu-independants.fr). Pour autant, il s'agit d'un pis-aller. L'idéal étant d'être rémunéré comme n'importe quel autre employé, à hauteur du travail effectué.

6 (Re)mariez-vous (ou non) selon les circonstances !

La pension de réversion n'est jamais attribuée au partenaire d'un pacs ou à un concubin. Pour la percevoir, vous devez convoler en justes noces. En revanche, en cas de veuvage, un remariage peut vous priver de la réversion de votre précédent mari. Mieux vaut le savoir !

7 Gardez vos trimestres enfant

Depuis 2010, quatre trimestres sur les huit attribués pour un enfant peuvent être répartis entre les deux parents. Attention ! Dans la grande majorité des cas, les mères n'ont aucun avantage au partage !

8 Traquez les erreurs

Redoublez de vigilance lors de la lecture de votre relevé de carrière. Et demandez une régularisation auprès de votre caisse pour tous les éléments qui n'ont pas été pris en compte : trimestres pour enfants, emploi à l'étranger, oubli d'un stage, d'un job d'été…

Pensez épargne retraite

Dès vos premiers salaires, prenez l'habitude de mettre un peu d'argent de côté en vue de votre retraite. Pourquoi ? Tout simplement parce que plus vous vous y prenez tôt, plus vous vous retrouverez à la tête d'un pécule confortable. Par exemple : 50 € d'économie par mois permettent d'amasser près de 30 000 € sur quarante ans avec un taux d'intérêt de 1 %, et 37 000 € à 2 %. Où ? En priorité sur le PEE[2] et le Perco[3] de votre entreprise, surtout si elle vous accorde un bonus – on parle alors d'abondement – pour chacun de vos versements.

1. Infos sur sapiendo-retraite.fr.
2. PEE : plan d'épargne entreprise.
3. Perco : plan d'épargne pour la retraite collectif.

LEVI BROWN/TRUNK ARCHIVE/PHOTOSENSO

Tous droits réservés à l'éditeur